

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Conseil d'administration
du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)
de THIERS – Désignation
des membres**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI,
Palmyre SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran
YILMAZ, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE,
Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia
MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE,
Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE THIERS -
 DÉSIGNATION DES MEMBRES**

- **Vu** les articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;
- **Considérant** le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif ;
- **Considérant** le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, président de droit ;
- **Considérant** que le Conseil d'Administration est composé à part égale des membres élus au sein du Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune ;
- **Considérant** qu'il est composé à parité, huit maximum, dans les deux cas :
 - De Conseillers Municipaux : les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste ;
 - De membres issus de la société civile nommés par arrêté du Maire (personnes participant dans la Commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social) ;
- **Considérant** que parmi ces personnes extérieures doit figurer au moins 1 représentant des 4 catégories d'associations suivantes :
 - Les associations de retraités et de personnes âgées ;
 - Les associations de personnes handicapées ;
 - Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
 - L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui dispose, au terme du code de l'action sociale, d'un siège de droit au CCAS.;
- **Considérant** qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'administrateurs ;
- **Considérant** que l'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1		Liste 2	
1	Lawrence JULLIEN DE POMMEROL	1	Isabelle LAVEST
2	Martine BERMUDEZ	2	Eddy DUPORT
3	Farida LAID	3	Sandrine DUCOS
4	Anne LE BRAS	4	Gérard BLOC
5	Bernard DUNIAT	5	Philippe BARRAU

Il est procédé au vote à main levée à l'élection des cinq (5) administrateurs représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Liste 1 – Groupe Mieux vivre à Thiers			
1	Lawrence JULLIEN DE POMMEROL	Nombre de voix POUR :	27
2	Martine BERMUDEZ	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Farida LAID	Nombre d'abstention :	6
4	Anne LE BRAS		
5	Bernard DUNIAT		

Liste 2 – Thiers 2026			
1	Isabelle LAVEST	Nombre de voix POUR :	6
2	Eddy DUPORT	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Sandrine DUCOS	Nombre d'abstention :	27
4	Gérard BLOC		
5	Philippe BARRAU		

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Fixe** le nombre à 5 représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THIERS ;
- **Proclame** élus les représentants suivant :
 - Lawrence JULLIEN DE POMMEROL du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Martine BERMUDEZ du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Farida LAID du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Isabelle LAVEST du groupe « Thiers 2026 » ;
 - Eddy DUPORT du groupe « Thiers 2026 » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



ID : 063-216304303-20260414-2604114_10-DE